



PROCÈS-VERBAL

Du 12 février 2026

Le douze février deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 5 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 18

Présents : 12

Votants : 15

Présents

Pascal EVIN, Roger CAILLER, Marie-Edith PETITEAU, Armelle DURAND, Franck BOUCHEREAU, Audrey BARON, Cédric CARETTE, Cécilia FONTENEAU, Clotilde JOLIVET, Bérengère LAMBERT, Cindy PASQUEREAU, Bernard SOURISSEAU,

Excusés

Michel AMOSSE, Valérie CLERO, Jean-Luc GAULTIER, Michael BAUDRY, Vincent DUGUE, Marie-Annick HERBRETEAU,

Pouvoirs

- M Michael BAUDRY a donné pouvoir à M Pascal EVIN
- Mme Marie-Annick HERBRETEAU a donné pouvoir à Mme Armelle DURAND
- M Vincent DUGUE a donné pouvoir à Mme Audrey BARON

Mme Bérengère LAMBERT est désignée secrétaire de séance.

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 22 JANVIER 2026

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 22 janvier 2026, après correction du montant total attribué aux subventions aux associations, qui s'élève à **44 900 €** (et non 11 900 €).

2- MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

En raison d'un problème logiciel rencontré par la trésorerie, les points suivants sont reportés à une séance ultérieure :

- Compte de gestion du comptable public – Exercice 2025
- Compte administratif – Exercice 2025 – Budget général

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'avis sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montrevault-sur-Èvre.

Le Conseil municipal accepte ces modifications.

3- AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT PROVISoire DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal EVIN,

Après avoir pris connaissance du résultat provisoire de clôture de l'exercice 2026 :

- Excédent de fonctionnement : **320 150,20 €**
- Déficit d'investissement : **133 696,49 €**

Constate ces résultats et **Décide, à l'unanimité**, d'affecter ces résultats comme suit :

- **L'excédent de fonctionnement :**
 - ✓ Affectation en réserves compte 1068, Section investissement, pour 155 150.20 €
 - ✓ Report au budget primitif 2026 compte 002, Section fonctionnement, pour 165 000.00€

- **Le déficit d'investissement**

Le déficit au 31/12/2025, d'un montant de 133 696,49 €, est reporté au Budget Primitif 2026, au compte 001 en Investissement, en tant que « Déficit antérieur reporté ».

Les restes à réaliser seront annexés à la délibération et intégrés au Budget Primitif 2026.

4- BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal, tel qu'arrêté lors de la réunion de la commission des finances en date du 6 février 2026, et équilibré comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 264 129,00 €	1 264 129,00 €
Section d'investissement	721 507,04 €	721 507,04 €
TOTAL	1 985 636,04 €	1 985 636,04 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 février 2026,
Vu le projet de budget primitif présenté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 tel qu'il est présenté et équilibré ci-dessus ;
- **DIT** que le vote s'effectue :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

5- AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTREVAULT SUR EVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune de Montrevault-sur-Èvre a engagé deux procédures de modification (n°3 et n°4) de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Ces modifications visent notamment à :

- Réexaminer certaines zones d'urbanisation future dans un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- Promouvoir des opérations d'aménagement et de constructions durables ;
- Anticiper les nouvelles formes d'habitat et d'activités ;
- Favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle ;
- Adapter les équipements, commerces et services aux besoins futurs.

Considérant la nécessité d'adapter le document d'urbanisme aux évolutions du territoire et l'intérêt général que présente cette démarche,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ÉMET un **avis favorable** au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montrevault-sur-Èvre ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la poursuite de la procédure.

6- QUESTIONS DIVERSES

SENTIERS PÉDESTRES

Les panneaux de signalisation en bois des deux chemins de randonnée seront remplacés courant 2026.

LOCATION – MAISON DES ASSOCIATIONS

Suite à un échange avec l'étude notariale de Gesté, il est envisagé de conclure une convention d'occupation précaire avec Mme DROUARD pour la location d'une partie de la maison des associations. Une délibération sera présentée prochainement.

SALLE DE SPORT

Une partie des coffres en bois a été retirée de la salle pour des raisons de sécurité et déplacée vers la réserve ainsi que dans le couloir menant aux vestiaires. Les bancs conservés seront prochainement équipés de protections afin de renforcer la sécurité des usagers.

APPEL A PROJET PROPOSÉ PAR ENEDIS

Le dossier de candidature concernant l'appel à projet pour l'embellissement d'un poste électrique présenté par l'association Croc'loisirs n'a pas été retenu par Enedis.

Cependant, au vu de l'engouement pour ce projet, un nouvel appel à candidature aura lieu fin 2026.

[PEDT \(Projet Educatif Territorial\)](#)

Le thème retenu cette année est l'intergénérationnel. La prochaine animation proposée dans ce cadre est un karaoké, organisé le vendredi 6 mars à la salle Saint-François, sur inscription.

[TERRAIN RINELIERE](#)

La vente d'une parcelle a été signée chez le notaire le 11 février 2026. Le Conseil Municipal remercie M et Mme TERRIEN pour la vente de cette parcelle pour des travaux futurs.